

**INS EA MM**

Institut national supérieur  
d'enseignement artistique  
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration  
Séance du 04 juillet 2024**

**RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION DEMOS 2024-2027**

Délibération n° DELIB\_07\_ADM\_24\_07\_04\_RENOUV\_DEMOS

**L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 juin 2024.

**VU**

- Le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10, L 1431-1 à 9 et R1431-1 à R1431-21, L 1441-1 et suivants et les articles R 1431-1 et suivants ;
- Les statuts de l'INSEAMM ;
- La délibération du Conseil d'Administration N°4 du 22 octobre 2021 ;

**Le Président,**

### **EXPOSE**

Depuis 2021, Le projet Démos Marseille est porté par le Conservatoire Pierre Barbizet, établissement INSEAMM (Projet pédagogique 2021-2024 /Annexe 1). Ce projet de démocratisation culturelle s'adresse pour rappel à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la Ville sur notre territoire. Il permet de favoriser l'accès à la musique par la pratique instrumentale en orchestre et suppose un encadrement éducatif adapté, la coopération entre acteurs du champs culturel, acteurs du champ social et de l'Education Nationale, ainsi que le développement d'une pédagogie spécifique et la formation continue des intervenants.

Le premier projet Démos Marseille porté par le Conservatoire Pierre Barbizet arrivera à son terme le 30 septembre 2024 prochain.

Fort de la réussite du projet de cette première cohorte (2021-2024) et compte tenu de la volonté de l'ensemble des partenaires de renouveler une deuxième cohorte, il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler l'opération Démos Marseille par une nouvelle une cohorte d'Août 2024 à Juillet 2027.

Le plan de financement de Démos à Marseille s'établit à 293.800 euros annuels (cf. Annexe 3.). Il nécessite la recherche de financements auprès de différents partenaires (Ville de Marseille, Caf des Bouches du Rhône, Préfecture des Bouches du Rhône, département des Bouches du Rhône, Région PACA, métropole, mécénat).

Une convention bipartite avec la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris et une convention entre l'INSEAMM et les divers partenaires locaux viendront détailler les engagements juridique et financiers.

Afin d'assurer la coordination du projet, il est demandé de renouveler le contrat de projets de la coordinatrice Démos Marseille, dans les mêmes conditions que celles qui ont été fixées par la délibération du 22 octobre 2021 et pour une durée de 3 ans, soit du 13 octobre 2024 au 14 octobre 2027 inclus.

En cas de non réalisation du programme, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'Administration d'adopter ma proposition.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,****DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le renouvellement de la participation de l'INSEAMM au projet DEMOS MARSEILLE.

**Article 2 :** de renouveler au tableau des effectifs un emploi temporaire non permanent de coordinateur du projet DEMOS.

**Article 3 :** de valider le renouvellement de contrat et les mission afférentes à cet emploi conformément à la fiche de poste annexée dans la DELIB\_04\_CRR\_21\_10\_22\_DEMOS\_PROJET

**Article 4 :** d'approuver le budget et d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

**Article 5 :** d'autoriser le directeur général à solliciter un financement auprès des différentes collectivités, de l'Etat et d'autres partenaires (Caf, structures partenaires, mécènes).

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 04 juillet 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

**Transmise au représentant de l'État** le 04/07/24

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le :** 05/07/24